

Commission Raies et Requins



FIP/Action n°2 : Étude préliminaire de
l'impact d'un TAC mono-spécifique de
raie bouclée



Mardi 23 janvier 2024

Modalités passage des avis CIEM à TAC plurispécifique

▪ Calcul du TAC plurispécifique de raies par l'UE :

TAC unit	3-Alpha	Common EN	Area	Previous advice	Current advice t	Advice change	
VIId (Thornback, Cuckoo, Spotted, blonde, Small eyed, Undulate, Common, Starry, Others	1	RJH	Blonde Ray	4c 7d	164	191	16,46%
	2	RJF	Shagreen	6 7	168	168	0,00%
	3	RJI	Sandy	6 7	34	34	0,00%
	4	RJN	Cuckoo	6,7,8ab and 8d	3281	3150	-3,99%
	5	RJE	Small eyed	7d and 7e	40	40	0,00%
		RJU	Undulate	7de	115	183	NA
	6	RJM	Spotted Ray	4 3a 7d	301	232	-22,92%
	7	RJC	Thornback	4 3a 7d	2237	2446	9,34%
	8		Others	4 3a 7d	No advice given	No advice given	-20,00%
All equally	n=	8					-2,64%

• Pour 2022 en Manche-Est (exemple) :

- **Prise en compte de la variation de tonnage (%) entre l'avis CIEM 2022 et 2021 (nouvel et ancien avis)**
- **Réalisation d'une moyenne de ces variations pour l'ensemble des espèces dans la zone afin d'obtenir la variation globale en TAC par rapport à 2021**

Modalités passage des avis CIEM à TAC plurispécifique

▪ Faits complémentaires :

- Reconnaisant que l'approche actuelle de gestion des TAC offre une protection limitée aux stocks vulnérables, les États membres de la CE ont convenu de commencer à développer conjointement des alternatives aux TAC de groupe actuels au début de 2023, ce qui pourrait inclure l'introduction éventuelle de TAC individuels pour les stocks clés comme les raies.
- Pour la fixation des TAC de groupe, les États membres ont envisagé des chiffres de TAC possibles obtenus selon les deux méthodes de calcul actuelles : **en additionnant les avis (méthode britannique) ou en appliquant la variation moyenne des avis (méthode de l'UE).**
- **La méthode britannique** représente une traduction plus directe de l'avis du CIEM et se trouve être plus proche des pratiques standard de fixation de TACs de groupe. Recommandation du NWWAC et NSAC d'utiliser cette méthode sur les stocks de catégorie 1 et 2.

Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique

▪ Pistes de réflexion :

- Le gain pour la France serait plus important si le TAC monospécifique était réparti selon un historique de captures : **la France est le pays qui capture le plus de raies bouclées en volume et proportion des autres espèces**. Quel serait alors le niveau des captures accessoires françaises des autres raies ? L'approche monospécifique sur les autres raies permettrait-elle de couvrir ces captures accessoires ?

▪ Travail effectué :

- Analyser la répartition d'un nouveau TAC monospécifique de raie bouclée en fonction de l'historique de captures des États Membres du CIEM sur cette espèce, et non plus selon la clé de répartition existante sur le TAC toutes raies ;
- Étudier l'évolution concomitante du TAC autres raies selon cette nouvelle clé de répartition ;
- Identifier si le TAC « autres raies » serait suffisant en captures accessoires pour couvrir les captures de raie bouclée des OPs françaises concernées dans la Manche.
- Analyser à nouveau la répartition d'un nouveau TAC monospécifique de raie bouclée après son passage en catégorie 2.

Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique

- TAC toutes raies 2022 selon avis scientifique CIEM : **1632 tonnes** en Manche-Est



	Avis CIEM (2021)	Recommandation sans réduction forfaitaire de 20% précaution	Part de la zone 7.d dans les débarquements (2015-2016)*	"Avis" / espèce pour le 7.d pour 2022
Raie bouclée (RJC - 3a47d)	2446	2446	61%	1492 t représentant 61% de 2446 t
Raie lisse (RJH - 4c7d)	191	191	52%	99 t représentant 52% de 191 t
Raie douce (RJM - 3a47d)	232	278	9%	25 t représentant 9% de 278 t
Raie mêlée (RJE - 7de)	40	40	40%	16 t représentant 40% de 40 t
Total				1632

Scénario « habituel » (pour la France) :

$$1315 \times 0,75^* = 986 \text{ tonnes}$$

$$986 \times 0,61 \times 0,93^{**} = 917 \text{ tonnes}$$

Scénario étudié (pour la France) :

$$\text{TAC raie bouclée} = 1492 \text{ tonnes}$$

$$1492 \times 0,72 = 1074 \text{ tonnes}$$

* (part du TAC toutes raies UE/UK récupérée par la France)

** (part de raie bouclée pêchée en France sur la zone 7d)

* « Raie bouclée en Manche Est. Eléments d'information ». Note préparée par Alain Biseau, septembre 2017, p.14



Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique



- TAC toutes raies 2022 selon avis scientifique CIEM : **1632 tonnes** en Manche-Est

	Avis CIEM (2021)	Recommandation sans réduction forfaitaire de 20% précaution	Part de la zone 7.d dans les débarquements (2015-2016)*	"Avis" / espèce pour le 7.d pour 2022
Raie bouclée (RJC - 3a47d)	2446	2446	61%	1492 t représentant 61% de 2446 t
Raie lisse (RJH - 4c7d)	191	191	52%	99 t représentant 52% de 191 t
Raie douce (RJM - 3a47d)	232	278	9%	25 t représentant 9% de 278 t
Raie mêlée (RJE - 7de)	40	40	40%	16 t représentant 40% de 40 t
Total				1632

Scénario « habituel » (pour la France) :

$$1315 \times 0,75 = 986 \text{ tonnes}$$

$$986 \times 0,39 \times 0,07^* = 69 \text{ tonnes}$$

Scénario étudié (pour la France) :

$$\text{TAC autres raies} = 140 \text{ tonnes}$$

$$140 \times 0,28 \times 0,14^{**} = 20 \text{ tonnes}$$

Autres raies (RJM, RJE, RJH, RJI)

* (part des « autres raies » dans la production française de raies en zone 7.d)

** (part des autres raies pêchées par la France parmi les états membres)

Quota limitant

* « Raie bouclée en Manche Est. Eléments d'information ». Note préparée par Alain Biseau, septembre 2017, p.14

Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique

- TAC toutes raies 2024 selon avis scientifique CIEM (dont une augmentation de 116% du TAC de raie bouclée en raison de son passage en catégorie 2): **3135 tonnes** en Manche-Est



	Avis CIEM (2024)	Recommandation sans réduction forfaitaire de 20% précaution	Part de la zone 7.d dans les débarquements (2015-2016) *	« Avis/ espèce pour le 7.d pour 2024
Raie bouclée (RJC - 3a47d)	4265	4265	61%	2602 t représentant 61% de 4265 t
Raie lisse (RJH - 4c7d)	914	914	52%	475 t représentant 52% de 914 t
Raie douce (RJM - 3a47d)	581	581	9%	52 t représentant 9% de 581 t
Raie mêlée (RJE - 7de)	16	16	40%	6 t représentant 40% de 16 t
Total				3135

- « Raie bouclée en Manche Est. Élément d'information » Note préparée par Alain Biseau, septembre 2017, p.14

Scénario « habituel » (pour la France) :

$2612 \times 0,75^* = 1959$ tonnes

$1959 \times 0,93^{**} = 1822$ tonnes

Scénario étudié (pour la France) :

TAC raie bouclée = 2602 tonnes

$2602 \times 0,72 = 1873$ tonnes

* (part du TAC toutes raies UE/UK récupérée par la France)

** (part de la raie bouclée dans la production française de raies en zone 7.d)



Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique

- TAC toutes raies 2024 selon avis scientifique CIEM : **3135 tonnes** en Manche-Est



	Avis CIEM (2024)	Recommandation sans réduction forfaitaire de 20% précaution	Part de la zone 7.d dans les débarquements (2015-2016) *	« Avis/ espèce pour le 7.d pour 2024
Raie bouclée (RJC - 3a47d)	4265	4265	61%	2602 t représentant 61% de 4265 t
Raie lisse (RJH - 4c7d)	914	914	52%	475 t représentant 52% de 914 t
Raie douce (RJM - 3a47d)	581	581	9%	52 t représentant 9% de 581 t
Raie mêlée (RJE - 7de)	16	16	40%	6 t représentant 40% de 16 t
Total				3135

- « Raie bouclée en Manche Est. Elément d'information » Note préparée par Alain Biseau, septembre 2017, p.14

Scénario « habituel » (pour la France) :

$$2612 \times 0,75 = 1959 \text{ tonnes}$$

$$1959 \times 0,07^* = 137 \text{ tonnes}$$

Scénario étudié (pour la France) :

$$\text{TAC autres raies} = 533 \text{ tonnes}$$

$$533 \times 0,14^{**} = 75 \text{ tonnes}$$

Autres raies (RJM, RJE, RJH, RJI)

* (part des « autres raies » dans la production française de raies en zone 7.d)

** (part des autres raies pêchées par la France parmi les états membres en zone 7d)

Quota limitant

Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique

▪ Premières conclusions :

- Analyse 2022: Erreur, vigilance choke species, faible augmentation des captures et perte de la flexibilité interzonale
- Analyse 2024: Augmentation significatif du quota de raie bouclée, vigilance Choke species plus important en raison de la précédente augmentation
- Un point de vigilance est observé sur les « autres raies » d'autant plus si le quota de raie bouclée augmente. Dans le cadre d'une pêcherie mixte, le passage en TAC monospécifique rend les situations d'étranglement quasi inévitables mais n'enlève rien aux bénéfices d'une gestion monospécifique signe de l'acquisition de connaissances plus abouties de chacune des espèces de raie.